



Paris, le 21 janvier 2019

BILAN D'ETAPE DU DISPOSITIF CONJOINT FRANCO-SENEGALAIS

L'intensité, parmi les trois premières au monde, des relations bilatérales avait poussé dès 2015, la France et le Sénégal à doter leurs coopérations décentralisées d'un dispositif conjoint de conseil, de soutien financier et d'évaluation. Les gouvernements français et sénégalais ont renouvelé le 27 janvier 2017 leur accord, triennal, à Dakar pour soutenir les projets portés par les collectivités territoriales de part et d'autre. Au moment de cette dernière échéance prévue par cet arrangement administratif en cours, et le lancement du cinquième appel à projets 2019, il est utile d'en tracer un bilan d'étape.

L'importance quantitative en est démontrée par les 73 dossiers éligibles déposés entre 2015 et 2018, parmi lesquels 46 ont été financés. Ils ont représenté un montant global de réalisations de 2,5M€ (ou 1 639 892 500 FCFA) avec un apport de cofinancements conjoint de 1,44M€ (ou 950 230 460 FCFA). Les thématiques de renforcement des capacités, les services rendus aux populations sénégalaises et la mise en place de réciprocity accessibles aux populations en France, caractérisent ces projets.

La cartographie des collectivités territoriales sénégalaises bénéficiaires, soit 18 communes et 9 départements (dont 9 nouvelles collectivités en 2018), comprend notamment les territoires autour de Dakar, Thiès, Diourbel, Fatick à l'ouest, au nord ceux de Saint-Louis et Matam, au sud-est ceux de Kédougou et ceux de Ziguinchor au sud-ouest. Pour la France, sont dénombrés 2 régions, 7 départements, 4 intercommunalités et 14 communes (dont 9 nouvelles en 2018).

Dans un souci de bonne gouvernance partagé, le déroulement des projets est accompagné par le comité de pilotage conjoint présidé par les deux ministères français et sénégalais. Un comité de sélection d'une composition identique assume le choix des projets retenus.

Le comité de suivi est au Sénégal l'instance paritaire permanente de dialogue et de proposition entre les autorités sénégalaises et françaises. Il assure le secrétariat du dispositif conjoint. Il a la responsabilité de la mise en place des évaluations de terrain. Son excellente méthodologie est la garantie d'un bon suivi et de l'appropriation croissante par les collectivités territoriales sénégalaises. Ce savoir-faire contribue, avec la fourniture des comptes rendus indispensables des

collectivités territoriales françaises sur la plateforme www.cncd.fr, à conforter la redevabilité réclamée par les populations françaises et sénégalaises.

Au fil des années, la fluidité croissante des relations nouvelles entre les deux ministères sénégalais, celui chargé de la gouvernance territoriale et de l'aménagement du territoire et celui chargé des finances a permis de répondre aux besoins de mise en place des soutiens financiers. Dans ce même souci, au sein des collectivités territoriales du Sénégal, 13 nouveaux postes à responsabilité ont été créés. Pour conforter les ressources fiscales propres, 6 commissions de fiscalité locales ont été mises en place. Pour le développement, l'emploi local et l'insertion des jeunes, les projets de coopération décentralisée ont financé directement 6 Offices Départementaux pour l'Emploi de Jeunes (ODEJ), 2 postes au service du développement local, des sessions de formation professionnelle.

En résumé, on peut noter, au cours de cette période 2015-2018 :

- la mise en place du cadre de gestion administrative et financière et l'amélioration progressive de méthodes de gestion des collectivités territoriales sénégalaises, signe de bonne appropriation, et d'un meilleur positionnement des opérateurs,
- l'engagement et le portage de tous les acteurs pour la bonne finalisation de projet,
- l'amélioration de la qualité d'exécution des projets mesurée sur le terrain,
- l'attention portée au développement économique local,
- de façon plus globale, la pertinence des thématiques de projet au regard du « Plan Sénégal émergent ».

Toutefois, divers enjeux sont dans l'attente de réponses perfectibles pour :

- L'effet direct sur l'emploi des dispositifs pour la jeunesse,
- Le développement de filières économiques durables et génératrices d'emplois et de revenus,
- Les déséquilibres de répartition géographique de coopération sur les territoires sénégalais, en dépit des moyens humains amenés, par exemple en Casamance,
- Les marges de progression notables sur l'élargissement des 1% eau, 1% énergie et 1% déchets mobilisables par les collectivités territoriales françaises.

Rappelons que trois thématiques ont été retenues pour l'appel à projets 2019:

1. Développement économique local, et notamment des activités génératrices de revenus et d'emplois, y compris patrimoine, tourisme et culture ;
2. Appui institutionnel et renforcement de capacités, dont la formation professionnelle, et l'innovation numérique ;
3. Développement durable, changement climatique, sécurité alimentaire et agro-écologie.

Il est à souhaiter que la mobilisation des partenariats permette de conforter cette dynamique positive de partenariats aux effets perceptibles pour les populations sénégalaises et françaises, et de préparer ainsi les étapes à venir.